



**Conseil d'administration**  
**Séance du 14 mars 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 09/2022	RESSOURCES HUMAINES
	Congés pour Recherche et Conversion Thématique

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'avis du Comité Technique du 24 janvier 2022

Le Conseil d'Administration adopte l'enveloppe « Congés pour Recherche et Conversion  
Thématique ».

Documents annexés

A Saint Etienne le 15 mars 2022  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0



## ATTRIBUTION SEMESTRES CRCT 2022/2023

ANNEE UNIVERSITAIRE	TOTAL PROPOSE	CRCT CNU	CRCT UJM	TOTAL ATTRIBUE	COUT	CT
2015 / 2016	10	2	7	9	47 718 €	CT 20 avril 2015
2016 / 2017	10	3	7	10	53 020 €	CT 2 mai 2016
2017 / 2018	10	5	6	11	53 020 €	CT 24 avril 2017
2018 / 2019	10	1	8	9	47 718 €	CT 25 septembre 2017
2019 / 2020	10	1	7	8	42 416 €	CT 4 octobre 2018
2020 / 2021	10	3	7	10	53 020 €	CT 24 octobre 2019
2021 / 2022	14	4	10	14	74 227 €	CT 12 octobre 2020 et CT 3 juin 2021
2022 / 2023	13					CT 18 octobre 2021 Avis favorable 7 pour 3 abstentions CT du 24 janvier 2022 7 pour et 1 abstention

NB : les EC peuvent obtenir un crct soit au titre du CNU , soit au titre de l'établissement  
qu'ils soient contingent CNU ou UJM, ils sont supportés budgétairement par l'UJM



UNIVERSITÉ  
JEAN MONNET  
SAINT-ÉTIENNE

Saint-Étienne, le 3 mars 2022

Note interne



## Définition d'un nouveau contingent de CRCT pour les sciences humaines et sociales

De : Jean-Michel BASSET  
Structure : DRH  
Fonction : DRH  
Mail : jean.michel.basset@univ-st-etienne.fr  
Tel. : 04 77 42 17 18

A l'attention de :	Membres du conseil d'administration
S/C :	
Copie à :	
Documents joints :	
Arbitrage attendu :	

Je souhaite appeler votre attention sur la définition d'un nouveau volume de congés de recherche ou conversion thématique (CRCT) à l'attention des enseignants chercheurs.

En effet, dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, il est affirmé une volonté forte de soutenir la recherche dans le domaine large des sciences humaines et sociales

L'établissement a reçu une dotation de 3 semestres de CRCT. Ce nouveau contingent vient s'ajouter au volume déjà défini au préalable. Il sera mobilisé pour des demandes formulées par des collègues enseignants dans le domaine large des sciences humaines et sociales.

Il est proposé ainsi d'augmenter le volume de 10 semestres déjà délibérés par 3 semestres supplémentaires soit un total de 13 semestres.

Les demandes individuelles seront étudiées dans le cadre de la campagne mise en place

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement



**Conseil d'administration**  
**Séance du 14 mars 2022**

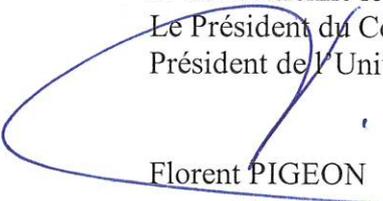
ACTE ADMINISTRATIF Acte 10/2022	RESSOURCES HUMAINES
	Plan de formation des personnels

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'avis du Comité Technique du 24 janvier 2022

Le Conseil d'Administration adopte le Plan de Formation des Personnels pour l'année 2022.

Document annexé

A Saint Etienne le 15 mars 2022  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,

  
Florent PIGEON

POUR : 28

CONTRE : 0

ABST : 1



UNIVERSITÉ  
JEAN MONNET  
SAINT-ÉTIENNE

# Présentation du plan de formation 2022

Conseil d'administration  
14 mars 2022

## Contexte

Le plan de formation 2022 poursuit la politique de ressources humaines menées par notre établissement avec une offre de formation adaptée :

- aux évolutions professionnelles
- aux besoins plus individualisés des personnels dans la construction de leur parcours professionnel
- au déploiement du plan Égalité homme-femme

Ce plan de formation s'emploie aussi à développer des moyens de formation diversifiés qui sont indispensables à la poursuite de la modernisation des services comme à l'engagement de ses personnels.



## Bilan 2021

- Mise en place de formations à destination de la cellule Violences Sexuelles et Sexistes (VSS)
- Mise en place d'une formation à destination des nouveaux élus (une première session à destination des élus du CA)
- Mise en place de formations à destination des membres de la cellule déontologie
- Sensibilisation aux premiers secours en santé mentale
- Communiquer sur la Science et travailler avec les médias
  
- SCD : 5 formations spécifiques bibliothèques (8 personnels concernés) + 1 formation collective (7 personnels concernés)
  
- CPF Mobilisés (5 personnes - Heures mobilisées (Sur temps de travail : 55h00, Hors temps de travail : 152h00))



## Actions pour 2022

Le plan de formation 2022 conserve les axes du schéma directeur antérieur dans l'attente de la mise en place d'un nouveau schéma directeur. Il assure la poursuite d'actions déjà inscrites (concours, bureautique, management,...) avec quelques spécificités :

- Préparation de webinaire thématique RH : premier sujet proposé : le Compte Personnel de Formation
- Priorité donnée aux actions du volet Hygiène et Sécurité
- Action de sensibilisation au VSS et à l'égalité professionnelle
- Formation sur la carrière des enseignants du second degré (portée par l'UJM pour le réseau Convergence)
- Traitement de l'image adapté à la recherche (portée par l'UJM pour le réseau Convergence)
- English for international conferences (portée par l'UJM pour le réseau Convergence)
- Nouvelle session pour Communiquer sur la Science et travailler avec les médias
- Action autour de la Qualité de Vie au Travail (QVT)
- Action autour de la Responsabilité Sociétale de l'Établissements (RSE)
- CV Europass
- Relance des conférences autour du handicap en collaboration avec la Direction de la Vie de Campus
- Intégrité Scientifique à destination des personnels de recherche



Avis comité technique du 24 janvier 2022 :  
5 pour et 4 abstentions



**Conseil d'administration**  
**Séance du 14 mars 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 11/2022	RESSOURCES HUMAINES
	Comité Social d'Administration d'Etablissement

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'avis du Comité Technique du 28 février 2022

Le Conseil d'Administration approuve la création du Comité Social d'Administration  
d'Etablissement.

Document annexé

A Saint Etienne le 15 mars 2022  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0



UNIVERSITÉ  
JEAN MONNET  
SAINT-ÉTIENNE

Saint-Étienne, le 3 mars 2022

Note interne

---

## Mise en place du comité social d'administration

De : Jean-Michel BASSET  
Structure : DRH  
Fonction : DRH  
Mail : jean.michel.basset@univ-st-etienne.fr  
Tel. : 04 77 42 17 18

<b>A l'attention de :</b>	<b>Membres du conseil d'administration</b>
S/C :	
Copie à :	
Documents joints :	
Arbitrage attendu :	

Je souhaite appeler votre attention sur la mise en place du comité social d'administration.

En effet, le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat fixe les modalités de désignation et de fonctionnement des comités sociaux d'administration qui fusionnent à compter du 8 décembre 2022, date des prochaines élections professionnelles, les comités techniques et les CHSCT.

La mise en place de cette nouvelle instance nécessite une délibération du conseil d'administration qui détermine notamment le niveau de création du comité social d'administration. L'article L 951-1-1 du code de l'éducation dispose « Un comité social d'administration est créé dans chaque établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel par délibération du conseil d'administration ».

Le comité social d'administration aura les compétences dévolues à ce jour au comité technique et au CHSCT.

Il est proposé la mise en place d'un seul comité social ayant vocation à intervenir pour l'ensemble de l'établissement et de ne pas prévoir un comité social pour certaines composantes ou campus.

Il sera composé de 10 membres, niveau maximal autorisé et correspondant à la situation actuelle du comité technique.

Le décret précité prévoit en outre la création, au sein du comité social d'administration, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, qui est obligatoire à partir d'un seuil d'effectifs fixé à 200 agents. Une formation spécialisée de site en raison d'un risque professionnel particulier en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail concernant une même implantation géographique pourra être mise en place. De même, une formation spécialisée de service pourra être créée pour un risque professionnel concernant un service spécifique.

Il est proposé de ne pas créer de formation spécialisée de site ou de service et de ne mobiliser que la formation obligatoire. Elle se composera également de 10 membres.

Le comité technique du 28 février 2022 a émis l'avis suivant : 4 contre et 5 abstentions

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.



**Conseil d'administration**  
**Séance du 14 mars 2022**

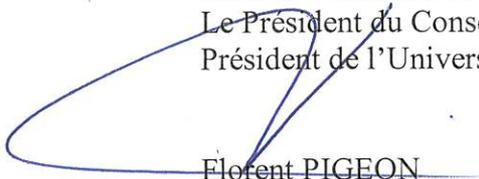
ACTE ADMINISTRATIF Acte 12 /2022	RESSOURCES HUMAINES
	Revalorisation grille contractuels BIATSS B et C

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'avis du Comité Technique du 28 février 2022

Le Conseil d'Administration approuve la revalorisation de la grille des contractuels BIATSS B et C à la suite de la hausse du SMIC.

Documents annexés

A Saint Etienne le 15 mars 2022  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,

  
Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

ABST : 0



UNIVERSITÉ  
JEAN MONNET  
SAINT-ÉTIENNE

# Revalorisation des grilles des personnels contractuels C et B suite à la revalorisation du SMIC

**Conseil d'administration**

**14 mars 2022**

## Éléments de contexte

Nouvelle revalorisation du SMIC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec un nouvel impact sur les grilles de rémunération

Conséquences :

- Indice majoré 343 devient l'indice de référence au sein de la fonction publique et correspond au niveau minimal de rémunération
- Uniformisation des grilles de recrutement des personnels contractuels BIATSS  
→ Faible différenciation des rémunérations selon les catégories C et B



## Définition des nouvelles grilles

Proposition d'une hausse de 3 points d'indice majoré des grilles de référence pour le recrutement et pour les évolutions de rémunération.

## Impacts budgétaires

Estimation à 10 000€ sur une année pleine

A noter : catégories ASI et IGE non concernées par cette nouvelle hausse

## Evolutions à venir

Evolution indépendante des travaux qui seront conduits dans le cadre de la définition d'un nouveau cadre de gestion des personnels contractuels.

Les éléments proposés serviront de base à la réflexion à venir.



Avis du comité technique du 28 février 2022 :  
5 pour et 4 abstentions





**Conseil d'administration**  
**Séance du 14 mars 2022**

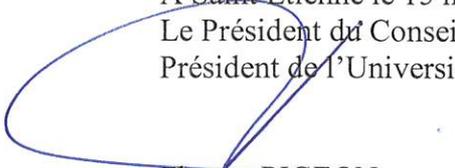
ACTE ADMINISTRATIF Acte 13 /2022	RESSOURCES HUMAINES
	Campagne d'emplois titulaires

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'avis du Comité Technique du 28 février 2022  
Vu la consultation du Conseil Académique plénier en date du 11 mars 2022

Le Conseil d'Administration approuve la proposition d'ouverture complémentaire de deux postes pour la campagne d'emplois des titulaires.

Document annexé

A Saint Etienne le 15 mars 2022  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,

  
Florent PIGEON

POUR : 27

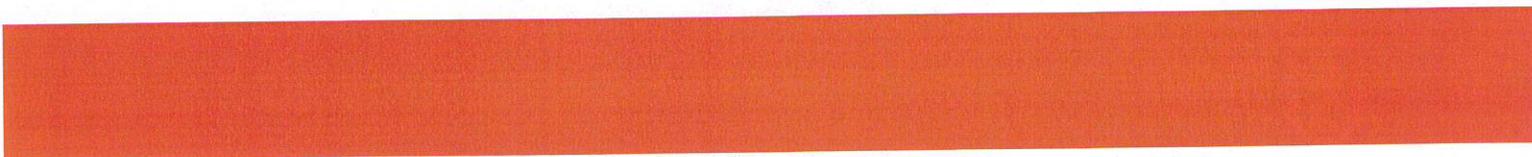
CONTRE : 0

ABST : 0



UNIVERSITÉ  
JEAN MONNET  
SAINT-ÉTIENNE

**CAMPAGNE D'EMPLOIS 2022**  
**Conseil d'administration**  
**14 mars 2022**



Proposition d'une ouverture complémentaire pour deux situations spécifiques non délibérées en décembre :

- Connaissance tardive d'un départ entraînant la vacance d'un poste de PR en droit
- Connaissance tardive d'un départ entraînant la vacance d'un poste second degré à IUT St Etienne

Par conséquent, ajout :

- d'un poste de PR en faculté de droit

Recrutement à intervenir au 31 décembre 2022 au plus tard

- D'un poste second degré en anglais à l'IUT ST Etienne

Recrutement dans le cadre de la seconde campagne des enseignants du second degré

Avis du comité technique du 28 février 2022 :  
7 pour et 2 abstentions



## Rappel de la campagne validée

### ■ Synthèse des ouvertures de concours titulaires: par UFR et Directions

UFR et Directions	PR	MCF	PUPH	MCUPH	MCUMG	2d Degré	A	ASI	B	C	Total
ALL	1 (Lab Eclla)					2 (dont 1 création)			1		4
SHS	1 (Lab Max Weber)	1 (Lab Ecp)									2
DROIT	2 +1 (Lab Cercriid)								1 (transformation)		3+1
FST	2 (Lab Icj,Lbvpam)	1 (Lab Hubert Curien)					2 (dont 1 Hubert Curien et 1 création)	1 (Lab Imp, transformation)	3	2 (dont 1 création)	11
IUT ROANNE		1 (Lab Coactis)				3					4
IAE	2 dont 1 création (Lab Coactis)	1 (Lab Coactis)				1 création					4
Ecole Economie									1 (Lab Gate)		1
IUT SAINT-ETIENNE		3 ( dont 1 Lab Gate et 2 Hubert Curien)				2 + 1			1	1	7 + 1
MEDECINE										2 (dont 1 création)	2
TSE	1 (Lab Hubert Curien)	2 (Lab Hubert Curien)				1					4
SUAPS						1					1
SCD									1 création	1	2
DGS							1 création				1
DAJS							1 création				1
DRH									1		1
DRI										1	1
DNUM								1	1		2
AGCPT									1		1
DIRPAT										2 (dont 1 création)	2
Ss Total	9+1	9	0	0	0	10+1	4	2	11	9	54+2

